

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (RLRQ., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 18 juillet 2019, monsieur Brian Kim, ing. (membre no 114198), dont le domicile professionnel est situé à Rosemère, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité des requêtes de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

Charpentes et fondations

DE LIMITER, jusqu'à ce que le stage ou l'entrevue dirigée et les cours de perfectionnement soient complétés avec succès, le droit d'exercice de Brian Kim, ing., dans le domaine ou lié au domaine suivant : charpentes et fondations, en lui interdisant de poser quelques actes professionnels que ce soit, notamment de donner des avis, consultations, faire des mesurages, tracés, préparer des rapports, calculs, études, dessins, plans, devis, cahiers des charges ou d'inspecter ou surveiller des travaux dans ce domaine.

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieur Brian Kim est en vigueur depuis le 22 juillet 2019.

Montréal, ce 20 août 2019

M^e Elie Sawaya, avocat

Chef des affaires juridiques et
Secrétaire adjoint de l'Ordre

